

Conseil communal de Lausanne

Initiative : postulat

Titre : les chats, une menace pour la biodiversité

Initiante : Tania Taillefert

Le reportage « Temps présent » diffusé le 21 novembre 2021 et intitulé « Mon chat cet assassin » a mis en lumière le problème de la surpopulation féline et la menace qu'elle représente pour la biodiversité.

Les chats atteignent généralement leur maturité sexuelle de 5 à 6 mois. Une chatte peut avoir en moyenne 2 à 3 portées par an avec entre 2 et 6 chatons qui, à leur tour, assureront leur propre descendance au bout de six mois. Le nombre de descendants d'une seule chatte peut ainsi se compter en centaines après seulement quatre ans. La Suisse compte une population de quelque 1,8 million de chats. Selon les estimations de la fondation de défense des animaux « Tier im Recht », un dixième d'entre eux sont des chats errants et la majorité des 90% restants a accès à l'extérieur. Chauves-souris, oiseaux, campagnols, lézards, orvets, selon la *Neue Zürcher Zeitung*, les chats tuent chaque année quelque 30 millions d'oiseaux et un demi-million de reptiles et d'amphibiens. Lausanne et les zones foraines n'échappent pas à l'augmentation constatée en Suisse et en Europe du nombre de chats.

Les campagnes de stérilisation des chats errants et domestiques ont été mis en place en France et en Belgique pour faire face à la prolifération féline. La stérilisation des chats ayant accès à l'extérieur permet de limiter leur instinct de chasse, elle permet également de réduire la population féline en diminuant le nombre de chats abandonnés quelques mois après leur naissance et appelés à venir grossir le nombre des chats errants.

L'Ordonnance suisse sur la protection des animaux stipule que « le détenteur d'animaux doit prendre les mesures que l'on peut raisonnablement exiger de lui afin d'empêcher une reproduction excessive de ses animaux ». La stérilisation d'une chatte qui nécessite un geste chirurgical coûte en moyenne 250 Frs. Pour encourager la stérilisation des chats et éviter que des propriétaires renoncent à stériliser leur animal pour des raisons financières, une subvention pourrait être mise en place.

Conclusion :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité d'envisager un soutien financier pour la stérilisation des chats domestiques et errants pour les Lausannoises et les Lausannois.

Lausanne, le 4 juin 2026

Alexandra Gerber

Tania Taillefert